

Moteur de la recherche det de l'innovation (ScanR)

RESPONSABLE DU TRAITEMENT : la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

OBJET DU TRAITEMENT DE DONNEES

Finalités

Le traitement a pour objet :

- Créer une base de données issues de données ouvertes diverses, essentiellement extérieures à l'administration (brevets, publications), afin d'alimenter l'interface du moteur de recherche scanR
- Proposer un service de recherche d'experts français dans l'ensemble des thématiques de recherche pour encourager la présence d'experts français dans les instances locales/nationales/internationales d'expertise

Base légale

[Article 6 \(1\)](#) du règlement général sur la protection des données (RGPD)
Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le SIES (articles 4, 5 et 5 bis du [règlement 223/2009 relatif aux statistiques européennes](#)), [article 1](#) de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ; [article 72 de l'arrêté du 17 février 2014](#) fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et de l'enseignement supérieur et de la recherche qui vient préciser les missions dont le SIES est investi au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

DONNEES TRAITÉES

Catégories de données traitées

- Données relatives à l'identité : Nom, prénom ;
- Données relatives à la vie professionnelles : institut de recherche de rattachement au moment de la publication
Données d'identification : date de création du compte
- Cookies et marqueurs Xiti et Matomo : Mesure d'audience, pages visitées, fractions d'adresses IP, adonnées techniques (terminal utilisé, système d'exploitation utilisé)

Source des données

- Les données s'appuient sur des données ouvertes diverses, essentiellement extérieures à l'administration (brevets, publications)

Personnes concernées

- Auteurs de thèses, des publications de recherche, des ouvrages et monographies
- Inventeurs et déposants personnes physiques associés aux brevets français
- Dirigeants des laboratoires publics de recherche, des organismes publics et des entreprises référencées dans scanR
- Internautes

DESTINATAIRES DES DONNEES

Catégories de destinataires

- Internaute naviguant sur la plateforme pour l'ensemble des données rendues publique
- Personnels habilités du département des outils d'aide à la décision du SIES
- Personnels habilités du sous-traitant
- Personnels habilités de la Direction du numérique pour l'éducation

DUREE DE CONSERVATION

- Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'activité du moteur de recherche
- 30 jours pour les cookies

DROITS DES PERSONNES SUR LES DONNEES LES CONCERNANT

Les personnes concernées peuvent exercer les droits prévus à [l'article 85 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Elles peuvent accéder et obtenir copie des données les concernant ou les faire rectifier. Elles disposent également d'un droit à la limitation du traitement de leurs données.

Exercer ses droits

Pour toute autre information ou exercice de vos droits sur les traitements de données personnelles mis en œuvre par le SIES, vous pouvez contacter (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) <https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/contact>

NOTA : le droit à l'effacement ne s'applique pas aux traitements d'intérêt public, ainsi que le droit d'opposition pour les traitements à finalité statistique d'intérêt public (articles 17-3-b et 21-6 du [règlement général sur la protection des données](#)).

Réclamation auprès de la Cnil

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07. Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature. »